



Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mardi 28 janvier 2025

Le mardi 28 janvier 2025, à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à salle d'honneur sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, conformément à la convocation qui lui a été faite le lundi 20 janvier 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, M. Serge GIBERT, Mme Laëtitia LAURENT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Ludovic VALETTE, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Eric MAQUET, Mme Sophie LEFEBVRE, M. Éric BRIDOUX, Mme Martine PINHEIRO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Représentés

Mme Laurence MORY donne pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE, Mme Stéphanie BLONDEL donne pouvoir à M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Bertrand MERLIN donne pouvoir à M. Eric MAQUET .

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Serge GIBERT est désigné pour remplir cette fonction.

Cession parcelle ZC 56 - rue Salvador Allende

Vu le terrain sis rue Salvador Allende, parcelle cadastrée ZC 56, terrain appartenant à la Commune d'ARLEUX pour une contenance totale de 110 m².

Cette dernière est inscrite au Plan Local d'urbanisme en zone UBbp1, plus précisément en zone urbaine.

Vu le terrain sis 330 rue Salvador Allende, parcelle cadastrée ZC 80, voisine de la parcelle ZC 56 susmentionnée,

Sur exposé,

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que par correspondance reçue le 07 octobre 2024, la Commune a été informée de l'intention de vente d'un immeuble situé 330 rue Salvador Allende appartenant aux Consorts LETENEUR.

Lors d'une rencontre, Monsieur Le Maire a été informé par **[RGPD : Donnée privée occultée]** de leur souhait d'acquérir la parcelle ZC 56, parcelle jouxtant le terrain sis 330 rue Salvador Allende. Cette acquisition leur permettrait ainsi l'agrandissement de leur terrain.

Vu l'estimation des Domaines reçue en date du 12 novembre 2024, d'une validité de 18 mois et fixant la valeur vénale du terrain cadastré ZC 56 au prix de 3 500€.

Considérant que les frais de notaires seraient à la charge des acquéreurs.

Invité à délibérer, le Conseil municipal **DÉCIDE** :

- D'autoriser la cession à **[RGPD : Donnée privée occultée]** de la parcelle cadastrée ZC 56 pour une contenance totale de 110 m² ;
- D'accepter le prix de cession fixé à 3 500€ ;
- De charger l'office notarial de Maîtres BLANPAIN & GORFINKEL, domicilié à ARLEUX d'accomplir les formalités ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents afférents à la présente.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PARTICIPE PAS : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (<https://www.telerecours.fr/>)

**Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,**

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Publié le :	03/02/2025
Transmis au contrôle de légalité le :	03/02/2025